
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 12 novembre 2010

La journée des partenaires du vendredi 12 novembre 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La mission de Monsieur le Directeur Général dans la circonscription douanière du Kouilou et de Pointe – Noire**

Madame la Directrice a informé les partenaires de l'accréditation auprès de la Direction Générale des Douanes de Monsieur Stéphane LIOTET, Expert principal douanes de l'Union Européenne, pour accompagner les douanes congolaises dans la mise en œuvre du programme de réformes.

La mission de Monsieur LIOTET s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la gouvernance des finances publiques et vise notamment :

- la modernisation de l'administration des douanes ;
- la sécurisation des recettes ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude douanière.

Monsieur le Directeur Général des Douanes est venu à Pointe-Noire pour présenter Monsieur LIOTET au Service, aux différents intervenants de la plateforme portuaire et aux opérateurs économiques.

Monsieur LIOTET procédera à un diagnostic du fonctionnement du Service des douanes. Il va également recueillir les préoccupations des partenaires.

- **La validation tardive des manifestes**

Madame la Directrice a rappelé qu'il est intolérable de valider tardivement les manifestes dans le système douane.

A titre d'illustration, elle a cité quelques exemples de validation tardive :

- le navire Marida arrivé le 23 juin 2010, manifeste validé le 20 août 2010 (SAGA) ;
- le navire Marlin 1 arrivé le 13 octobre 2010, manifeste validé le 24 octobre 2010 (PANALPINA) ;
- le navire Suzanne arrivé le 9 septembre 2010, manifeste validé le 29 octobre 2010 (PANALPINA).

Madame la Directrice a souhaité connaître les raisons de ces validations tardives.

Le Directeur de GETMA, a fait observer que les exemples cités concernent des navires des pétroliers et non des navires commerciaux.

Monsieur MBOUNGOU Joseph de GETMA a suggéré la tenue d'une réunion Douane – Consignataires, en vue de la mise en place d'une plateforme commune de travail.

- **Les conteneurs non dédouanés**

Madame la Directrice a évoqué certaines raisons à l'origine du non dédouanement à temps des conteneurs, à savoir :

- les difficultés à retrouver les destinataires réels, en raison de l'absence d'adresse exacte ;
- la non information des importateurs sur l'arrivée des marchandises.

Elle a rappelé aux consignataires qu'ils sont tenus de fournir des indications précises.

- **La liquidation des déclarations**

Madame la Directrice a donné des instructions au Service afin qu'il soit établi les états des déclarations non liquidées, notamment au Bureau Principal Extérieur, en raison de l'absence de connexion informatique. Elle a demandé que le travail soit finalisé à temps, sous la supervision des Chefs de Bureaux.

- **Le recensement des différents problèmes informatiques**

Les partenaires ont été invités à signaler les problèmes informatiques rencontrés, qui seront systématiquement recensés par Monsieur LIOTET.

- **Le basculement du NIU d'un bureau à un autre**

Monsieur ITSOUA Guy Rodolphe de GETMA est revenu sur le problème du basculement du NIU qui prend un à deux jours.

Madame la Directrice a rappelé les limites du système SYDONIA ++ .

Pour des besoins de célérité, les partenaires ont suggéré que l'habilitation revienne au Chef du SEPI.

Madame la Directrice en a pris acte.

Commencée à 8H20, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA